

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de pe		permis		Date d'inspection		
Garderie Bimbo Daycare inc.	·			Le 21 décemb		mbre 2023	
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie Bimbo Daycare Inc.					(506) 548-8069		
Adresse				Į.			
644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Venessa Sullivan			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
1 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme ralide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;		11(a)		15 déc. 2023			
Commentaires : Les certificats de secourisme et de RCR de 2 éducateurs sont expirés. Ils sont inscrits à la formation du 9 et 10 décembre. Une preuve de certification doit être mise au dossier de l'employé et envoyé à l'inspectrice une fois reçu. Les éducateurs avec aucune certification valide ne doivent pas être laissés seuls avec les enfants.							
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.		11(b) 28		28 jui	n 2024		
Commentaires : Il y a présentement 11 éducateurs qui sont inscrits au cours d'introduction à la petite enfance (90hrs). La lacune sera corrigée une fois que tous les éducateurs ont complété leur formation et une preuve se trouve à leur dossier.							
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.		11(c	)(ii)	30 no	v. 2023		
Commentaires : Le nombre d'éducateurs qui sont titulaires d'un certificat EPE ou une formation équivalente ne rencontre pas le 50%. 10 éducateurs sur 26 sont titulaires d'une certificat EPE. 4 éducateurs sont inscrits à la formation EPE et devront débuter au mois de septembre 2024.							
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtenti casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres conseil d'administration d'une personne morale ou d'une assoc personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (commandités d'une société en commandite;	on d'un i'un travail s du iation non	12(0 iii)	.1)(a)(i-	26 jar	nv. 2024		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour	Date d'attestation					
Commentaires: 3 membres du conseil d'aministration n'ont pas obtenu u	no várification	être conforme	de la conformité					
vérification devront être envoyés à l'inspectrice une fois r		du casiei judicaire.	Les resultats de la					
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une	12(0.1)(b)(i- iii)	26 janv. 2024						
vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les	"",							
membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une								
association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants								
bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les								
documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom								
collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les								
documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une								
société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui								
tiennent les documents financiers de l'établissement.								
Commentaires : 1 membre du conseil d'administration n'a pas obtenue ur								
Développement social. Les résultats de la vérification de			une fois reçus.					
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification	12(2)	23 nov. 2023						
du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un								
travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification								
auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard								
de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.								
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.								
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification	12(3)	18 déc. 2023						
du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un								
travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification								
auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard								
de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au								
moins tous les cinq ans.								
Commentaires : 2 membres du personnel ont une vérification auprès du r								
demande de vérification a été envoyé au Ministère du Dé								
devront être envoyés à l'inspectrice une fois reçus. 3 me judiciaires/vérification des antécédents en vue d'un trava								
directrice confirme que la demande de vérification a été f								
vérification devront être envoyés à l'inspectrice une fois r		a lorce policiere.	Les resultats de la					
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et		30 nov. 2023						
les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'	24(1)(0)(11)	30 110V. 2023						
établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment :								
(ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.								
Commentaires : 6 sur 20 des dossiers vérifier manquaient le nom et le numéro du médecin.								
·			00.1/ 0000					
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux	41(3)(a)	30 nov. 2023	06 déc. 2023					
réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette								
fin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.								
Commentanes . La lacune est maintenant comornie.								
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à	46(1)(c)	18 déc. 2023						
l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : c)								
s'il s'agit d'un médicament sans ordonnance : (i) il se trouve dans son								
contenant d'origine portant l'étiquette initiale, (ii) il est muni d'un								
couvercle à l'épreuve des enfants, (iii) il porte une étiquette indiquant le								
nom de l'enfant et la posologie.		 						
Commentaires : un médicament sans ordonnance ne portait pas de nom		ie. Tout medicamer	it doit se trouver					
dans l'emballage originale avec le nom de l'enfant et la posologie								
48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un	48(4)(d)	18 déc. 2023						
établissement agréé, l'exploitant : d) veille à ce que chaque biberon soit rangé avec un couvercle au réfrigérateur.								
	Commentaires : Un biberon n'avait pas un couvert dans le réfrigérateur de la pouponnière.							
Commentanes. On biberon navait pas un couvert uans le remgerateur de la pouponniere.								

Commentaires généraux	
Visite à la garderie afin de compléter une inspection de suivi. L visite.	e ratio personnel-enfant est conforme lors de la
Pendant la visite, quelques nourrissons faisaient une sieste tar Les enfants préscolaires étaient en jeux libres. Tous les groupe	
original signé par Venessa Sullivan	Le 20 décembre 2023
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Lisa Cyr	Le 20 décembre 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date